Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260518-2026_05_12_06-DE

Mardi 12 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mai, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de présents 13
Nombre de votants 12
Date de la convocation 6 Mai 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

MONNIER Karine LE BRUN Delphine RETO Ronan

PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine

BOURHIS Typhaine

ABSENTS
EXCUSES BOLAN Alexandre
NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Ronan RETO

Convention AMPER

Délibération 2026-05-12-06

Suite à une réunion avec Monsieur le Maire l'association AMPER propose de signer une convention qui modifie l'appel à cotisation annuel versé.

La nouvelle convention est annexée à la note de synthèse (annexe 1).

Pour la nouvelle convention, il y a 2 options mais dans tous les cas, les frais de dossiers de 50€ sont divisés par deux pour les bénéficiaires (soit 25€ au lieu de 50€) :

Avec participation financière : la mairie prend en charge la cotisation annuelle à l'association de 25€ à la place du bénéficiaire. En 2025, il y avait 1 bénéficiaire en Aide à domicile et 1 bénéficiaire en portage de repas et pas de bénéficiaire pour Bulle d'Air. La cotisation de la mairie s'élèverait donc à 2*25€ soit 50€. La cotisation de la mairie peut évoluer d'une année sur l'autre selon le nombre de bénéficiaires.
Sans participation financière (la cotisation annuelle à l'association de 25€ reste à la charge du bénéficiaire)

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention sans participation financière.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20260518-2026_05_12_06-DE

À Le Cours le 15 mai 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Ronan RETO
Le secrétaire de séance

